

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
214^{ème} REUNION
8 JANVIER 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC /PR/2(CCIV)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 194^{ème} réunion tenue le 15 juin 2009, le Conseil a examiné les développements en Somalie sur la base du rapport que j'ai présenté sur la situation dans ce pays [PSC/PR/2 (CXCIV)]. Le Conseil a adopté le communiqué PSC/PR/ Comm. (CXCIV) dans lequel il a, entre autres, décidé de renouveler le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour une période de sept mois, à compter du 17 juin 2009.

2. Le présent rapport rend compte des développements qui ont eu lieu en Somalie depuis juin 2009. Le rapport se conclut sur des observations et recommandations sur la voie à suivre, y compris le renouvellement du mandat de l'AMISOM pour une nouvelle période de 12 mois, à compter du 17 janvier 2010.

II. SITUATION POLITIQUE

3. Au cours de la période sous examen, le Gouvernement fédéral de transition (TFG) a continué à faire face à de nombreux défis, en raison notamment de la poursuite des attaques perpétrées par les groupes extrémistes armés soutenus par des éléments étrangers. En plus de l'insécurité persistante dans la plupart des régions de la Somalie, le TFG est aussi confronté aux défis liés à la faiblesse des capacités de ses structures sécuritaires et du secteur public, aux retards accusés dans l'articulation et la mise en œuvre d'une feuille de route politique claire, aux divisions claniques et à d'autres problèmes internes au Gouvernement, à l'insuffisance des ressources pour fournir les services de base et au manque de coordination et d'organisation d'un appui suffisant et continu de la part des partenaires.

4. A la mi-juin 2009, face à la menace accrue que représentaient les extrémistes soutenus de l'étranger, le Président Sharif Sheikh Ahmed a déclaré l'état d'urgence et a appelé la communauté internationale à fournir une aide militaire d'urgence pour empêcher la chute de son Gouvernement. En réponse à cet appel, le TFG a reçu le soutien politique sans équivoque des Etats voisins et de la communauté internationale dans son ensemble, y compris l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine (UA), l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis, qui ont, tous, fermement condamné les tentatives visant à renverser le Gouvernement légitime de la Somalie par la violence.

5. Il convient de citer ici le communiqué de la 33^{ème} session extraordinaire du Conseil des Ministres l'IGAD, tenue le 10 juillet 2009, à Addis Abéba ; le communiqué de presse de la 198^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité, qui a eu lieu le 21 juillet 2009, ainsi que la décision Assembly/AU/Dec.252 adoptée par la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue du 1^{er} au 3 juillet 2009 à Syrte, en Libye ; et la Déclaration présidentielle publiée le 9 juillet 2009 par le Conseil de sécurité des Nations unies. L'UA et l'IGAD, en

particulier, ont réitéré leur appel en vue de l'imposition de sanctions contre les personnes et entités qui sapent le processus de paix de Djibouti et l'application de mesures pour bloquer le flux d'armes passant par les aéroports et les ports maritimes du pays et destinées aux insurgés somaliens.

6. Depuis la réunion du Conseil tenue le 15 juin 2009, le Gouvernement, par le truchement des Anciens, des chefs religieux et traditionnels, dont le Conseil pour la Culture et l'Unité Hawiye, a poursuivi ses efforts pour le dialogue et la réconciliation entre les Somaliens. Le Président Sharif Ahmed a publiquement affirmé la disponibilité de son Gouvernement à dialoguer avec les éléments de l'opposition armée et le fait qu'il reste ouvert à des discussions avec les éléments radicaux de l'insurrection islamiste qui s'engagent à renoncer et à mettre fin à la violence. L'on se souviendra qu'au tout début de l'année 2009, le Président avait créé un Comité pour la paix, la sécurité et la réconciliation, à travers lequel le TFG avait rencontré nombre d'acteurs pour faire avancer les efforts liés à la cessation des hostilités, à l'élargissement du processus politique et à la promotion de la réconciliation nationale. Malgré ces ouvertures de paix, certains dirigeants extrémistes d'Al-Shabaab et de Hisbul Islam restent intransigeants et continuent de commettre des actes de violence contre le Gouvernement et le peuple somalien, ainsi que contre l'AMISOM.

7. Toutefois, la réponse négative des extrémistes n'a pas découragé le TFG. Le Gouvernement s'emploie à renforcer ses soutiens internes, et tend la main aux groupes modérés dans le pays, y compris Al Sunna Wal Jama'a (ASWJ), qui, le 21 juin 2009, a signé un Accord de coopération avec le Gouvernement. Même s'il reste des défis à relever dans la mise en œuvre de cet Accord, sa conclusion n'en constitue pas moins une preuve de la volonté du TFG à élargir l'espace de dialogue et de réconciliation et à tendre la main à d'autres groupes qui sont encore en dehors du processus de paix de Djibouti. Le Conseil se souviendra que l'UA, l'IGAD, le Groupe international de contact sur la Somalie et d'autres partenaires internationaux ont constamment réaffirmé que le processus de Djibouti reste le seul cadre de dialogue et de réconciliation et, comme tel, demeure ouvert à la participation de tous les Somaliens.

8. Sur le plan interne, malgré une situation sécuritaire précaire, aussi bien le TFG que le Parlement fédéral de transition (TFP) élargi ont pris des mesures pour reconstituer des institutions publiques fonctionnelles à Mogadiscio. Le Gouvernement a tenu des réunions régulières de cabinet, établi des mécanismes de recouvrement des recettes, signé des accords commerciaux et de coopération avec les pays voisins et d'autres pays amis, créé une commission de lutte contre la corruption, approuvé la mise en œuvre de la Sharia, et entamé la réorganisation de ses forces de sécurité. En juin 2009, le TFG a signé un accord avec *Pricewaterhouse Coopers*, un cabinet d'expertise comptable de renom, pour gérer les fonds mis à disposition par les donateurs. Cette mesure a eu pour effet d'accroître la crédibilité et la redevabilité du Gouvernement dans la gestion des ressources publiques. Lors de sa 33^{ème} session ordinaire tenue à Djibouti, les 7 et 8 décembre 2009, le Conseil des Ministres de l'IGAD a reconnu les efforts déployés par le TFG pour travailler étroitement avec les pays et institutions partenaires, dans la transparence et le respect du principe de redevabilité. Le Conseil des Ministres de l'IGAD a également pris note de l'adoption par le TFG des budgets respectifs pour la période juillet-décembre 2009 et janvier-décembre 2010

9. En août 2009, et afin de répondre à certaines des faiblesses constatées dans le premier cabinet formé en février 2009, notamment les déséquilibres dans la représentation des clans, l'absence de performance ou d'engagement de certains Ministres, et le mécontentement parmi les principaux partenaires (ancien TFG et Alliance pour la libération de la Somalie/Union des Tribunaux islamiques), le Premier ministre Ali Sharmarke a procédé à un remaniement ministériel. Le Gouvernement a également pris des mesures supplémentaires pour relancer ses initiatives et renforcer la performance du Cabinet. Les départements ministériels ont été regroupés en cinq grands secteurs (sécurité, économie et gouvernance, religion et justice, communication et information, et relations extérieures), pour améliorer l'efficacité et l'efficacité du Cabinet.

10. Au cours de la période considérée, le Président Sharif a poursuivi ses visites à l'étranger ; il s'est notamment rendu aux Etats-Unis, au Koweït et au Yémen. Lors de l'Assemblée générale des Nations unies, il a articulé les domaines d'action prioritaires du Gouvernement, à savoir, l'amélioration de la sécurité, l'élargissement du dialogue et de la réconciliation et la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire à la population. Aux Etats-Unis, le Président a également tenu des réunions avec les Somaliens de la diaspora.

11. Le Comité de haut niveau (HLC) créé par l'Accord de Djibouti a été relancé au cours de la période considérée. Il s'est réuni le 23 octobre 2009, à Nairobi, dans un nouveau format qui réunit le TFG et la communauté internationale, y compris des représentants de l'AMISOM, de l'UNPOS et d'autres partenaires. Le HLC s'est réuni à nouveau le 15 décembre 2009, en prélude à la réunion du Groupe international de contact sur la Somalie, tenue Djeddah, et a discuté des domaines de coopération entre le TFG et la communauté internationale, y compris la sécurité, la gouvernance, la justice et la réconciliation.

12. En juillet 2009, le Conseil européen a décidé de renforcer l'engagement de l'UE pour la promotion de la paix et du développement en Somalie. A cet effet, le Conseil a étudié la possibilité pour l'UE de contribuer à l'effort international, y compris dans le domaine de la sécurité, étant entendu que tout appui supplémentaire de l'UE au secteur de la sécurité devrait intervenir dans un cadre plus large et plus cohérent de coopération avec l'UA, les Nations unies et d'autres partenaires, en particulier les Etats Unis. Le 17 novembre 2009, le Conseil européen a approuvé un concept de gestion de crise dans le cadre d'une mission de Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), en vue de contribuer à la formation des forces de sécurité du TFG, et a demandé la poursuite du travail de planification, sans préjudice des décisions ultérieures sur une éventuelle action dans le cadre de la PESD.

13. Le 17 décembre 2009, le Groupe international de contact sur la Somalie, dont l'UA est membre, a tenu sa 16^{ème} réunion à Djeddah, en Arabie saoudite. Au cours de cette réunion, le TFG a présenté ses documents d'orientation sur la sécurité, la sensibilisation politique et la réconciliation, la reconstruction et le développement, ainsi que sur les missions de la transition, et a sollicité le soutien de la communauté internationale dans leur mise en œuvre. La réunion a réitéré son appui au TFG et a salué son engagement à poursuivre ses efforts d'ouverture en direction des groupes disposés à coopérer et prêts à renoncer à la violence, et a encouragé le TFG à intensifier ses efforts. La réunion a, en outre, appelé la communauté internationale à apporter un soutien pratique et, dans toute la mesure du

possible, un appui direct au TFG, afin de lui offrir l'opportunité de prouver qu'il est en mesure de mener à bien les tâches les plus pressantes et de respecter le principe de redevabilité.

III. SOUTIEN AU TFG ET RENFORCEMENT DE SES CAPACITES

14. Dans ses efforts visant à mettre en œuvre l'Accord de paix de Djibouti, le TFG est confronté à des défis nombreux et complexes, parmi lesquels la reconstitution des institutions étatiques et l'absence de capacité gouvernementale à fournir des services sociaux de base à la population. Au cours des deux dernières décennies, la Somalie a connu un conflit civil qui a conduit à l'effondrement de ses institutions et de son tissu social. En application de son mandat d'appui au TFG, l'AMISOM, conjointement avec le Bureau des Nations unies pour les Affaires politiques en Somalie (UNPOS) et l'IGAD, a organisé une conférence sur le renforcement des capacités à Nairobi, les 14 et 15 juillet 2009. Cette réunion, à laquelle ont participé des représentants de 31 pays et 11 organisations internationales, s'est accordée sur les domaines prioritaires de renforcement des capacités du TFG, avec un accent particulier sur le secteur de la sécurité, et a entamé le processus de coordination des ressources des donateurs pour des programmes spécifiques de formation et de renforcement des capacités de la Somalie.

15. L'AMISOM, l'UNPOS, l'IGAD et d'autres représentants de la communauté internationale ont travaillé de concert avec le TFG au sein du Comité conjoint de sécurité (JSC), créé en vertu de l'Accord de paix de Djibouti, pour transformer les forces de sécurité du TFG, y compris la police, en institutions nationales bien structurées, professionnelles et effectivement coordonnées. Relancé à Mogadiscio le 25 juillet 2009, le JSC a pour mandat de coordonner les efforts de la communauté internationale avec le TFG dans la reconstitution des institutions du secteur de la sécurité. Il me plaît d'informer le Conseil qu'en application des directives de la réunion consultative des Ministres de la Défense des pays contributeurs de troupes à l'AMISOM, l'UA, l'ONU et les autres partenaires ont mis en place une cellule au sein de l'AMISOM pour assurer, en coordination avec toutes les parties prenantes, la sélection, la formation, la réinsertion et l'entretien des forces du TFG.

16. Les efforts déployés pour la réforme du secteur de la sécurité en Somalie portent également sur l'évaluation de ce secteur, menée par l'UA, l'UNPOS, l'UE et le Gouvernement des Etats-Unis. Un atelier technique organisé par l'UNOPS et le Gouvernement américain a eu lieu à Naivasha, au Kenya, en octobre 2009, pour examiner le rapport d'évaluation et faire des recommandations au TFG et aux partenaires internationaux à travers le JSC. Onze propositions principales avancées par les participants et formulées au sein de quatre groupes de travail techniques (militaire, police, renseignement et justice) ont été transmises au JSC, pour examen, lors d'une session extraordinaire tenue le 12 octobre 2009, à Nairobi. Parmi les décisions clés prises par le JSC figure l'approbation d'un programme de formation harmonisée pour les nouvelles forces de sécurité somaliennes.

17. En application des dispositions de l'Accord de Djibouti qui prévoient la création d'une force de sécurité nationale de 10 000 hommes, l'AMISOM est, en outre, chargée, conformément à son mandat, d'encadrer, de soutenir la formation et l'entretien de la Force. L'AMISOM appuie aussi les forces du TFG en ce qui concerne le paiement des indemnités

mensuelles, l'alimentation, le transport et la prise en charge de diverses autres indemnités. Ce soutien, qui est fourni grâce à la contribution généreuse du Gouvernement italien à travers la Facilité italienne-africaine pour la paix, est fondé sur le Protocole d'accord signé en mars 2009 entre l'Union africaine et le TFG relatif au paiement des salaires et indemnités des Forces nationales de sécurité somaliennes, qui prévoit le paiement de 100 \$ pour le salaire, 50 \$ pour la nourriture, 15 \$ pour le soutien médical et 10 \$ à titre de frais de gestion.

18. Afin d'assurer la transparence et le respect du principe de redevabilité dans le paiement des indemnités aux forces du TFG, l'UA a conclu un accord avec le *CFC Stanbic Bank* du Kenya, qui possède une vaste expérience dans la prestation de services bancaires dans les pays en conflit. L'UA dispose d'un compte spécial auprès de la Banque pour la gestion de la contribution du Gouvernement italien et, sur instruction, la Banque effectue directement des versements au bénéfice du personnel des forces de sécurité du TFG par le biais de son agent en Somalie, Al Amaal, qui est présent dans toute la Somalie, avec plus de 100 succursales. Les paiements sont supervisés par un Comité de gestion composé de représentants du TFG et de l'AMISOM, comme stipulé dans le Protocole d'accord UA-TFG signé en mars 2009. La Banque centrale de Somalie a approuvé le partenariat entre l'UA, d'une part, le CFC Stanbic Bank et Al Amaal, de l'autre, en ce qui concerne les paiements effectués au profit des forces de sécurité TFG.

19. Malgré les défis sécuritaires et logistiques rencontrés, l'UA a réussi à payer plus de 3 000 éléments des forces nationales de sécurité en Somalie au cours des cinq derniers mois, contribuant ainsi considérablement à l'entretien de la force et au maintien d'un moral élevé en son sein, à la réduction des défections et, à terme, à la capacité de la force à assurer la sécurité du TFG.

IV. SANCTIONS CONTRE LES DETRACTEURS DU PROCESSUS DE PAIX

20. Lors de sa 190^{ème} réunion tenue le 22 mai 2009, le Conseil a examiné la situation en Somalie à la lumière des résultats de la 33^{ème} session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'IGAD, tenue le 20 mai 2009. Le Conseil a prié le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément aux dispositions pertinentes du communiqué de l'IGAD, de prendre des mesures immédiates, y compris l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne et le blocus des ports maritimes, pour empêcher l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, ainsi que l'approvisionnement en armes et munitions des groupes armés en Somalie qui mènent des attaques contre le TFG, la population civile et l'AMISOM. Le Conseil a, en outre, appelé le Conseil de sécurité à imposer des sanctions contre tous les acteurs étrangers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, notamment l'Erythrée, qui soutiennent les groupes armés engagés dans des activités de déstabilisation en Somalie et mènent des attaques contre le TFG, ainsi que contre les entités et individus qui sapent les efforts pour la paix, la réconciliation et la stabilité de la région.

21. Cette position du Conseil a été réaffirmée dans des décisions et déclarations ultérieures de l'UA, y compris celles du Sommet de Syrte, et de l'IGAD. Le Conseil de sécurité, dans sa déclaration présidentielle du 9 juillet 2009, a pris note de la décision de Syrte, exprimé sa profonde préoccupation face au soutien apporté aux groupes armés qui

sapent le processus de paix et de réconciliation en Somalie, ainsi que la stabilité de la région, et s'est déclaré résolu à examiner en urgence les mesures à prendre contre toute partie œuvrant à compromettre le processus de paix de Djibouti, sur la base des preuves disponibles, y compris celles soumises par le Groupe de surveillance et le Comité des sanctions créés aux termes de la résolution 751(1992). En juillet 2009, le Groupe de surveillance des Nations unies a soumis, pour examen par le Comité des sanctions, la première liste d'entités et d'individus, y compris de hauts fonctionnaires du Gouvernement érythréen, qui violent actuellement l'embargo sur les armes, tel que décidé par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 1844.

22. C'est dans ce contexte que, le 23 décembre 2009, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1907 (2009), qui impose des sanctions contre l'Erythrée pour avoir fourni des munitions, des fonds, de la logistique et de la formation à des groupes armés qui cherchent à saper la paix et la réconciliation en Somalie, ainsi que la stabilité de la région. Ces sanctions comprennent un embargo sur les armes, des restrictions de voyage et le gel des avoirs des dirigeants politiques et militaires de l'Erythrée. La liste des individus et entités visés sera élaborée par le Comité des sanctions sur la Somalie.

V. SITUATION SECURITAIRE

23. La situation sécuritaire en Somalie reste globalement instable et volatile, représentant ainsi un défi difficile à relever. Dans la région de Banadir, y compris la zone de déploiement de l'AMISOM, les insurgés continuent de lancer des attaques aveugles contre les forces du TFG et AMISOM. Les insurgés ont continué à recourir aux attentats-suicide, aux véhicules piégés, aux engins explosifs improvisés, aux tirs de mortier et à des tireurs embusqués contre les positions et les convois du TFG et de l'AMISOM.

24. Le 17 septembre 2009, les insurgés ont lancé une attaque suicide contre le quartier général de l'AMISOM et le bureau de DynCorp, dans le voisinage de l'aéroport international Aden Abdulle, à Mogadiscio. L'attaque a été menée au moment même où le TFG et l'AMISOM tenaient une réunion de sécurité de haut niveau. Vingt personnes (4 Somaliens, 4 Ougandais et 12 Burundais), y compris le Commandant adjoint de la Force de l'AMISOM, le Général Juvénal Niyoyinguruza, ont perdu la vie dans l'attaque. Quarante autres personnes ont été blessées, dont vingt-six évacuées à Nairobi pour traitement. Dans un communiqué publié le même jour, j'ai condamné, de la manière la plus ferme possible, cette attaque terroriste. J'ai, une fois encore, exprimé mon appréciation et celle de l'UA dans son ensemble à l'endroit du personnel de l'AMISOM pour son courage et abnégation, et rendu hommage aux Gouvernements du Burundi et de l'Ouganda pour leur engagement indéfectible en faveur de la promotion de la paix en Somalie. J'ai souligné la nécessité pour la région, l'UA et la communauté internationale dans son ensemble de déployer des efforts renouvelés pour accroître l'appui au TFG et à l'AMISOM, isoler et prendre des sanctions effectives contre eux tous ceux qui sapent et retardent la recherche de la paix et de la réconciliation en Somalie.

25. En octobre 2009, les forces de l'AMISOM ont déjoué plusieurs tentatives d'assassinat contre les dirigeants des Institutions fédérales de transition. Les insurgés projetaient d'assassiner un grand nombre de parlementaires, ainsi que le Président, en lançant des

attaques au mortier au cours d'une session parlementaire et contre l'avion transportant le Président Sheikh Sharif à l'aéroport international Aden Abdulle de Mogadiscio.

26. Le 3 décembre 2009, un kamikaze a pris pour cible une cérémonie de remise de diplômes organisée par une école de médecine à l'hôtel Shamo, à Mogadiscio, tuant vingt-cinq personnes, dont trois Ministres du TFG, et blessant plusieurs autres, y compris des fonctionnaires gouvernementaux, des parents, proches et amis des étudiants récipiendaires. Malgré les démentis d'Al Shabaab, qui a nié toute responsabilité dans cet acte ignoble, le TFG soutient avoir la preuve que cette organisation est responsable de cette attaque terroriste. En réaction, j'ai, dans un communiqué, fermement condamné l'attaque, soulignant que cet acte inhumain et lâche visant à saborder le processus de paix, en usant de l'intimidation et du chantage contre les paisibles populations somaliennes, le TFG et la communauté internationale, ne saurait entamer la détermination de l'UA à soutenir le TFG dans sa quête de paix et réconciliation en Somalie.

27. Les divisions internes au sein des groupes Al-Shabaab et Hizbul Islam et les clivages qui les opposent demeurent, malgré de nombreuses tentatives pour venir à bout de leurs divergences et présenter publiquement un front commun. Des combattants d'Al Shabaab continuent de traquer les commandants de Hizbul Islam dans les différentes régions de la Somalie, avec comme conséquence des tentatives d'assassinat contre plusieurs dirigeants d'Al Shabaab et de Hizbul Islam. Les divisions entre ces groupes ne sont pas seulement idéologiques, mais sont aussi étroitement liées à la lutte pour le contrôle de la ville portuaire lucrative de Kismayo, dans la région du Juba Inférieur.

28. Dans les régions du Moyen et du Bas-Shabelle, des affrontements sporadiques continuent d'opposer les combattants d'Al Shabaab et de Hizbul Islam, et divers actes criminels y sont commis. Dans les régions du Moyen et du Bas Juba, la situation sécuritaire reste tendue, Al Shabaab et le Hizbul Islam continuant à mobiliser leurs forces. Dans les régions de Gedo, de Bay et Bakool, sous le contrôle d'Al Shabaab et de combattants étrangers, Al Shabaab a fermé de nombreuses radios, ainsi que les bureaux des organisations non gouvernementales (ONG), compromettant ainsi la prestation de services humanitaires. Les dirigeants d'Al Shabaab à Baidoa ont également menacé d'envahir le Puntland et le Somaliland, qu'ils accusent de ne pas imposer la stricte observance de la Sharia. Dans les régions de Hiraan et de Galgaduud, la situation reste imprévisible. Les forces alliées au TFG et les insurgés continuent à s'affronter pour le contrôle de la ville stratégique de Beletweyne. Dans le Galgaduud, Ahlu Sunna Wal Jamaa continue d'asseoir son autorité, même si certaines parties de la région souffrent toujours des rivalités claniques et du banditisme.

29. Au Puntland, la situation sécuritaire reste stable, malgré les menaces continues proférées par Al-Shabaab et les actes de banditisme qui y sont perpétrés. La sécurité à Galkacyo, qui marque la frontière entre le Puntland et le Centre-Sud de la Somalie, demeure préoccupante en raison des assassinats de hauts fonctionnaires gouvernementaux et de plusieurs autres meurtres qui ont eu lieu dans la région, en dépit des efforts du Gouvernement pour remplacer l'ancienne administration et accroître la sécurité.

30. Au Somaliland, la situation est stable, et ce à un moment où la région s'apprête à tenir des élections présidentielles. L'on craint, toutefois, que le retard accusé dans la fixation d'une date pour l'élection ne crée des tensions entre l'opposition et le parti au pouvoir, malgré les progrès enregistrés ces derniers mois sur les plans politique et sécuritaire. Les tentatives des dirigeants d'Al-Shabaab pour mettre en place des cellules au Somaliland ont été éventées. En outre, la tension reste vive dans le Sool, Sanaag et Cayn (SSC), après que le Président du Puntland, Abdirahman Farole, a déclaré que le Puntland reprendrait le contrôle de la région. La question du SSC pourrait déclencher un conflit entre le Puntland et le Somaliland. La situation est d'autant plus compliquée que les dirigeants et les élites de la région ont décidé d'en faire un Etat autonome.

31. Je voudrais souligner que la Commission de l'UA a engagé des discussions avec les autorités et l'opposition au Somaliland. Mon ancien Représentant spécial pour la Somalie, M. Nicolas Bwakira, s'est rendu au Somaliland à deux reprises, en septembre et octobre 2009, où il a eu des consultations avec un large éventail d'acteurs politiques et de chefs traditionnels, avec pour objectif de contribuer à la préservation de la paix et du calme relatifs que connaît la région. Cet objectif revêt une importance d'autant plus grande que la perturbation de la stabilité dans la région risque d'aggraver la situation déjà désastreuse du Centre Sud de la Somalie.

32. Au cours de la période sous examen, la question de la piraterie a continué d'être une source de préoccupation. Le 30 novembre 2009, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1897(2009) par laquelle il a prorogé, jusqu'en décembre 2010, le mandat donné aux Etats et organisations régionales engagés dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. A ce jour, deux organisations régionales (l'OTAN, avec l'opération Bouclier de l'Océan, et l'UE, dans le cadre de l'opération ATALANTA), une coalition de bonnes volontés (Force maritime Combinée - CMF), et un certain nombre de pays, y compris la Russie, la Chine, l'Inde et le Japon avec leurs forces navales respectives, regroupant 49 pays, opèrent dans la Corne de l'Afrique et dans le bassin de la Somalie. Lors de sa 33^{ème} session ordinaire, le Conseil des Ministres de l'IGAD a souligné que la piraterie n'est qu'un symptôme des graves problèmes de sécurité que vit la Somalie et, comme tel, est devenue une source d'aggravation de la criminalité à l'intérieur de ce pays et dans le voisinage de la Somalie, contribuant ainsi au renforcement des extrémistes et des terroristes.

VI. SITUATION HUMANITAIRE ET SOUTIEN AUX POPULATIONS LOCALES

33. La situation humanitaire demeure préoccupante dans l'ensemble de la Somalie et continue de se détériorer en raison de l'insécurité, occasionnant des perturbations dans l'action humanitaire. Al Shabaab a, notamment, empêché le retour de l'ONU et d'autres agences humanitaires dans les zones sous son contrôle, exigeant la signature d'un Protocole d'accord et le paiement de frais d'enregistrement s'élevant à des milliers de dollars. La sécheresse, les inondations, l'intensification des déplacements résultant de l'insécurité et de la baisse significative du financement du Processus d'appel consolidé (CAP) en Somalie pour 2009 - seuls 512 millions de dollars américains sur les 851 millions requis ont été reçus à la

fin du mois de novembre 2009 - ont eu des répercussions sur l'action humanitaire dans le pays.

34. Dans l'accomplissement de son mandat de facilitation de l'assistance humanitaire en Somalie, l'AMISOM collabore étroitement avec OCHA/Somalie, UNICEF/Somalie, le HCR et d'autres agences. Des réunions consultatives entre l'AMISOM et ces agences tiennent régulièrement, afin de mettre en place des mécanismes de coordination à travers le partage d'informations sur les questions humanitaires. Ces consultations visent également à trouver les voies et moyens d'alléger les souffrances des populations civiles, de renforcer la coopération bilatérale entre la Mission et ces agences et d'identifier des mécanismes flexibles qui permettent de traiter les questions liées à la situation des femmes et des enfants, des réfugiés, des personnes déplacées et autres groupes vulnérables.

35. Il me plaît d'informer le Conseil qu'au-delà de la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire, l'AMISOM est également engagée dans le soutien aux populations de Mogadiscio, par la fourniture de services de base comme l'eau, les médicaments, les abris et la nourriture. Dans les installations médicales de l'AMISOM de niveau 1 et 2, une moyenne de 12 000 civils somaliens, troupes du TFG et fonctionnaires reçoivent mensuellement des soins médicaux gratuits. Je tiens à exprimer ma gratitude aux Gouvernements d'Italie, du Royaume-Uni et de la Thaïlande pour leur offre généreuse en médicaments. Je demande aussi à nos partenaires d'appuyer cette initiative par un approvisionnement régulier en médicaments, divers articles consommables et autres équipements nécessaires afin que nos installations médicales soient adéquatement outillées pour répondre aux besoins médicaux de la population somalienne dans les zones de déploiement de l'AMISOM.

36. L'AMISOM collabore également avec certaines autorités et dirigeants locaux à Mogadiscio pour garantir la prestation effective des services sociaux, et a entamé des discussions sur le rétablissement des structures administratives locales afin de faciliter une distribution plus importante et plus efficace de l'eau potable, des médicaments et de la nourriture. L'AMISOM a également élaboré des plans pour travailler avec les collectivités locales, les groupes de la société civile, les femmes et les jeunes, afin d'identifier conjointement des projets à impact rapide dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'installation d'abris temporaires pour les personnes déplacées.

VII. DEPLOIEMENT DE L'AMISOM, GENERATION DE FORCES ET SOUTIEN DES PARTENAIRES DE L'UA

37. Le Conseil notera que la mobilisation de troupes additionnelles pour l'AMISOM demeure une priorité pour l'Union africaine dans les efforts visant à parvenir à la paix et à la stabilité en Somalie. Aussi la Commission continue d'encourager les Etats membres qui ont promis des troupes pour l'AMISOM à honorer leurs engagements et à déployer ces forces sans délai, afin de permettre à la Mission d'atteindre son effectif autorisé.

38. Le Conseil se souviendra également que l'AMISOM s'est vu confiée une responsabilité supplémentaire, qui est de former, de manière adéquate, d'encadrer et d'assurer la continuité des activités et l'entretien des forces de sécurité somaliennes pour

que celles-ci assument la responsabilité principale de la sécurité de la Somalie. Dans le contexte des difficultés rencontrées en ce qui concerne la génération des forces, cette responsabilité supplémentaire a mis à rude épreuve les capacités l'AMISOM. Les limites opérationnelles dans les domaines du transport maritime et des capacités aériennes ont aggravé la situation.

39. La présence de l'AMISOM dans la zone de Mission a été renforcée, en août 2009, par le déploiement d'un bataillon supplémentaire de 850 soldats burundais. L'effectif actuel de l'AMISOM est de 5 268 soldats, constitués de trois bataillons ougandais et de trois burundais. Le niveau des troupes reste néanmoins loin de l'effectif autorisé de 8 000 soldats. Lors d'une visite effectuée à Djibouti par mon ancien Représentant spécial, en octobre 2009, le Gouvernement djiboutien a réaffirmé son engagement à mettre un contingent (450 soldats) à la disposition de l'AMISOM, ainsi que du personnel pour les services d'interprétation et de traduction. Par ailleurs, le Burundi et l'Ouganda ont promis chacun un bataillon supplémentaire; le bataillon ougandais doit être déployé à partir de mars 2010, avec l'appui du Gouvernement des Etats Unis. Des efforts sont en train d'être déployés pour acquérir des équipements pour le bataillon promis par le Burundi.

40. Depuis la dernière réunion du Conseil, la Commission a tenu trois réunions consultatives des pays contributeurs de troupes à l'AMISOM et des partenaires de l'UA à Addis Abéba, le 20 juillet, le 2 novembre et le 14 décembre 2009, respectivement. Ces réunions ont permis d'examiner la situation en Somalie et les questions relatives au déploiement et aux opérations de l'AMISOM. En ce qui concerne la question spécifique du mandat de l'AMISOM et des Règles d'engagement (RoE), les représentants des pays contributeurs de troupes ont reconnu que le mandat de l'AMISOM était suffisamment robuste et flexible, et ont salué le processus de mise à jour des RoE initié par la Commission. En outre, il a été noté qu'afin de mettre efficacement en œuvre le mandat de l'AMISOM, la Mission a besoin de troupes et de matériels supplémentaires, ainsi que de capacités aériennes et maritimes. Dans l'intervalle, la nécessité d'imprimer une nouvelle dynamique au recrutement et à la formation des forces de sécurité somaliennes afin de faire efficacement face à la situation sécuritaire, a été souligné.

41. La composante police de l'AMISOM, une fois totalement déployée, aura un effectif total de 270 personnels, pour former, encadrer et superviser la police somalienne. A ce jour, six (6) des sept (7) chefs d'équipes d'encadrement ont été déployés à Mogadiscio, le 16 juin 2009, mais ont du être évacués à la suite des attentats-suicide du 17 septembre 2009 contre le Quartier général de l'AMISOM.

42. Des officiers de police du Ghana, du Nigeria, de la Sierra Leone et de l'Ouganda ont été sélectionnés et sont prêts à être déployés. Un plan échelonné a été élaboré pour le déploiement, à Mogadiscio, de 270 officiers de police de l'AMISOM sur les 610 sélectionnés. Le premier groupe de 34 officiers de police devrait être déployé d'ici janvier 2010, pour s'acquitter de tâches prévues dans le cadre du mandat de l'AMISOM. L'AMISOM a l'intention de commencer une formation de remise à niveau de la force de police somalienne au cours du premier trimestre 2010.

43. La police somalienne a besoin d'un appui supplémentaire en termes de réforme, de restructuration et de soutien financier, pour rétablir et renforcer son assurance, ainsi qu'en termes de capacités opérationnelles, administratives, de gestion et de formation. A cet égard, la composante police de l'AMISOM a défini les priorités suivantes pour atteindre ses objectifs: formation initiale des policiers, formation en zone de déploiement, entraînement de jeunes officiers, formation de base et formation de sous-officiers pour le commandement, formation d'officiers supérieurs et formation stratégique. En coordination avec les parties prenantes concernées, la police de l'AMISOM aide également la police somalienne à élaborer des politiques adéquates en matière de recrutement, de sélection, d'enregistrement et de certification. La composante police de la Mission aide aussi la police somalienne à élaborer les stratégies appropriées pour répondre aux besoins de police, en particulier lorsqu'elles touchent au maintien de l'ordre public et à la réduction de la menace liée aux crimes violents. Il me plaît d'informer le Conseil que la police de l'AMISOM a mené une évaluation de la formation des formateurs assurée par la police ougandaise pour 70 formateurs de la police somalienne, dans le cadre du renforcement des capacités et de l'appropriation locale du processus de formation. Une équipe de la police de l'AMISOM, de la police somalienne et d'experts de police des Nations unies a achevé l'élaboration d'un programme de formation internationalement reconnu pour le recrutement initial de policiers. L'harmonisation des programmes de formation est en cours. Afin de s'assurer qu'il existe une formation harmonisée des Forces de police somaliennes, la police de l'AMISOM, en coordination avec les parties prenantes concernées, fera en sorte que toutes les formations s'effectuent sur la base de ce programme de formation, quelque soit le lieu où la formation sera organisée.

44. Dans le cadre de mesures visant à faciliter la génération de forces et le déploiement de l'AMISOM, et avec l'appui financier du Centre africain pour la résolution constructive des différends (ACCORD), dont le siège est à Durban, en Afrique du Sud, un atelier visant à promouvoir la confiance a été organisé à Kampala, en Ouganda, les 2 et 3 décembre 2009. L'objectif de l'atelier était d'explorer les voies et moyens devant permettre à l'AMISOM de renforcer la confiance de l'opinion publique dans les activités entreprises par la Mission dans le cadre de son mandat, et ce de manière à mettre en exergue sa contribution à la promotion de la paix, de la sécurité et du développement en Somalie.

45. L'atelier, qui a réuni des journalistes et des représentants de la société civile en Somalie, au Kenya et dans les pays contributeurs de troupes à l'AMISOM (le Burundi et l'Ouganda) et ou qui pourraient le devenir (Nigeria, Ghana et Malawi), a également vu la participation de membres du personnel de l'AMISOM, de la Division des Opérations de soutien à la paix de la Commission de l'UA et du Bureau d'appui des Nations unies pour l'AMISOM (UNSOA).

46. Au terme de l'atelier, les participants ont noté qu'ils étaient mieux informés sur le rôle et les responsabilités de l'AMISOM, ainsi que sur sa contribution au processus de paix en Somalie. Ils ont également indiqué qu'ayant maintenant une meilleure compréhension de l'AMISOM, ils étaient en meilleure position pour veiller, à travers leurs médias respectifs et les organisations de la société civile, à ce que l'opinion publique en Somalie et dans les

pays contributeurs actuels et potentiels de troupes ait une image positive et objective de l'AMISOM.

47. A la suite de l'adoption de la résolution 1863(2009) du Conseil de sécurité de l'ONU, l'UNSOA a été établi à Nairobi, pour mettre en œuvre le dispositif d'appui logistique à l'AMISOM. Depuis sa création, en avril 2009, l'UNSOA a lancé un soutien logistique à l'AMISOM pour un montant de 210 millions de dollars américains à partir de contributions statutaires au budget de l'ONU pour les domaines suivants: information du public, rations, communication sécurisée, essence, huile et lubrifiants, et aviation pour l'évacuation médicale. L'AMISOM a également reçu une formation en matière de logistique. L'UNSOA a prévu de commencer les travaux sur le siège de l'AMISOM à Mogadiscio, en construisant des bureaux à parois rigides sécurisés et des logements pour les civils, les policiers et le personnel militaire de la Mission.

48. Le Fonds d'affectation spéciale de l'AMISOM est également géré par l'UNSOA. A ce jour, environ 25 millions de dollars ont été reçus. Le mécanisme de gouvernance du Fonds a été mis en place, et les besoins prioritaires de la Mission pour l'utilisation des fonds mobilisés ont été transmis à l'UNSOA. Alors que l'UNSOA a commencé les remboursements aux pays contributeurs de troupes pour le matériel et les équipements appartenant aux contingents, le financement des besoins de l'AMISOM dans les domaines ci-après reste encore pendant: police, équipements pour la protection de la force et du personnel, formation et renforcement des capacités, appui médical, information du public, projets et opérations de sensibilisation communautaire.

49. Le Conseil se souviendra que, lors de la Conférence d'annonces de contributions de Bruxelles, en avril 2009, un montant total de 213 millions de dollars a été promis par les bailleurs de fonds (160 millions pour l'AMISOM et 53 millions pour les institutions de sécurité somaliennes). A la fin du mois de décembre 2009, le montant total déboursé était de 78 059 935 dollars. La ventilation détaillée de ce montant montre que le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM géré par l'UNSOA s'élève à 25 064 693 dollars. Le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité somaliennes géré par l'UNPOS s'élève à 850 957 dollars. Les sommes administrées par le PNUD s'élèvent à 8 635 284 dollars, dont 3 340 000 dollars pour le TFG. L'Union africaine a également reçu directement 16 612 000 dollars. Le montant du soutien en nature aux pays contributeurs de troupes de l'AMISOM, par le biais de prestataires, s'élève à 23 560 000 dollars. Les sommes non encore décaissées s'élèvent à 126 919 377 dollars.

50. La décaissement des fonds promis à Bruxelles s'est révélé problématique. Cette situation a affecté les opérations de l'AMISOM et du TFG. En outre, l'AMISOM n'a pu accéder aux fonds versés avec la flexibilité requise ; la plupart de ces contributeurs sont affectés à des lignes budgétaires spécifiques ou font l'objet de conditionnalités particulières. De fait, la Mission a été incapable de répondre à des besoins et obligations essentiels, y compris le paiement des indemnités des troupes et le remboursement des pays contributeurs de troupes pour les équipements offensifs déployés dans le théâtre d'opération.

X. OBSERVATIONS

51. En dépit du climat d'insécurité ambiant, je me réjouis des mesures prises par le TFG pour donner une impulsion nouvelle au processus de paix. A cet égard, l'appui multiforme de la communauté internationale au TFG est essentiel en vue du renforcement de la capacité du Gouvernement à se concentrer sur les tâches prioritaires, alors même que nous entrons dans la phase critique de la période de transition. L'appui de la communauté internationale au TFG doit être ciblé et coordonné en vue de faciliter la reconstitution des institutions du secteur de la sécurité, de manière à ce qu'elles puissent jouer le rôle qui leur revient dans la protection de l'Etat somalien, tout en permettant aux dirigeants politiques de concentrer leur énergie sur le parachèvement de la transition en 2011. Par conséquent, je lance un appel à tous ceux qui se sont engagés à appuyer le TFG à honorer leurs promesses, en décaissant les contributions annoncées et en traduisant dans les faits le soutien qu'ils ont promis. En particulier, je réaffirme la nécessité de tout faire pour que les activités de formation et d'appui au renforcement des capacités soient coordonnés par la Cellule établie au sein de l'AMISOM et par le JSC, en vue de garantir l'utilisation optimale des ressources disponibles pour l'entretien et la poursuite des activités des forces du TFG.

52. Alors que le TFG a démontré son engagement à élargir le champ du dialogue et de la réconciliation dans le cadre du processus de Djibouti, en vue d'y inclure tous les Somaliens désireux de renoncer à la violence, il est essentiel que la communauté internationale fasse comprendre aux éléments armés opposés au TFG que l'ère de impunité, des violations flagrantes des droits de l'homme, des droits des femmes et des enfants, des tueries et de la destruction injustifiée des biens de Somaliens innocents et paisibles ne peut durer indéfiniment. Il importe de leur faire comprendre qu'ils devront rendre des comptes pour toutes les souffrances qu'ils ont infligées à des civils innocents. Je condamne dans les termes les plus énergiques le recours continu aux actes terroristes, y compris les attentats suicides, les assassinats ciblés, les déplacements forcés de civils et le bombardement de zones résidentielles. Ces actes constituent des crimes contre l'humanité. A cet égard, l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1907(2009) est un développement bienvenu. Je forme l'espoir que toutes les parties concernées s'abstiendront dorénavant de toutes actions visant à entraver la paix, la sécurité et la réconciliation en Somalie.

53. Je salue les efforts des travailleurs et agences humanitaires en Somalie, qui continuent de risquer leur vie pour alléger les souffrances de nos frères et sœurs en Somalie. Je condamne fermement les actions d'Al Shabaab et de Hizbul Islam, qui continuent d'entraver l'accès de la population civile à l'assistance et à l'aide humanitaires. J'exhorte les Etats membres à se joindre aux autres membres de la communauté internationale et aux bailleurs de fonds, en contribuant généreusement au Processus d'appel consolidé (CAP) en faveur de la Somalie pour 2010, afin que les agences humanitaires présentes en Somalie soient en mesure de répondre adéquatement aux besoins des populations locales.

54. L'appui à l'AMISOM n'a pas été optimal et, compte tenu de l'environnement précaire dans lequel la Mission opère, j'en appelle à tous nos partenaires pour qu'ils apportent un appui financier maximal, durable, prévisible et sûr, pour permettre à l'UA de s'acquitter de ses obligations, notamment les remboursements dûs aux pays contributeurs de troupes au

titre des indemnités des troupes et des équipements déployés dans le théâtre d'opération. Les retards accusés dans le remboursement des indemnités dues aux pays contributeurs de troupes et l'incapacité de prendre en charge les dépenses liées aux équipements offensifs, dans un environnement aussi peu sûr que celui de la Somalie, ont eu une incidence négative sur les efforts que déploie la Commission en vue d'atteindre l'effectif autorisé de l'AMISOM. A moins que des ressources plus prévisibles, fiables et régulières ne soient mises à la disposition de l'UA, nous serons dans l'impossibilité d'assurer le renforcement de la Mission et la poursuite de ses opérations dans les conditions qu'exige le contexte sécuritaire, politique, humanitaire et socio-économique qui prévaut en Somalie.

55. Je tiens à exprimer ma gratitude au personnel de l'AMISOM et, en particulier, aux vaillants soldats burundais et ougandais qui continuent de faire preuve d'un grand professionnalisme et de dévouement dans l'accomplissement de leur mission, et ce dans l'environnement opérationnel très difficile qui prévaut à Mogadiscio. L'engagement du personnel de l'AMISOM en faveur du processus de paix en Somalie est attesté par le moral élevé des troupes, malgré le fait que plusieurs d'entre eux aient payé le sacrifice ultime. Le fait que l'AMISOM ait perdu plus de 60 éléments depuis son déploiement montre la nature difficile de l'environnement dans lequel la Mission opère comparé à d'autres situations, y compris le Darfour, et le dévouement du personnel de la Mission. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité à tous nos soldats, notamment l'ancien Commandant adjoint de la Force, le Major Général Niyoyinguruza Juvénal, qui ont perdu leur vie dans les attaques menées contre l'AMISOM en 2009.

56. Je tiens à exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Nicolas Bwakira pour ses services, son dévouement et son engagement en faveur du processus de paix en Somalie au cours de ces deux dernières années. L'Ambassadeur Bwakira a fait preuve d'une grande compétence et a, brillamment, servi l'Afrique. Je lui souhaite des années fructueuses au service de notre continent. Je saisis cette occasion pour demander à tous les Somaliens, aux Etats membres, aux partenaires et à la communauté internationale dans son ensemble d'apporter leur appui et leur coopération à l'Ambassadeur Boubacar Gaoussou Diarra, au moment où il prend ses fonctions de Représentant spécial pour la Somalie et de chef de mission pour l'AMISOM.

57. Le mandat actuel de l'AMISOM, tel que renouvelé par le Conseil lors de sa 194^{ème} réunion, tenue le 15 juin 2009, expire le 17 janvier 2010. Compte tenu des résultats enregistrés par l'AMISOM dans la promotion de la paix et de la stabilité en Somalie, je recommande que le Conseil renouvelle le mandat de la Mission pour une période de 12 mois, afin de continuer à s'acquitter de son mandat et de ses tâches tels qu'énoncés dans le Communiqué de la 169^{ème} réunion du Conseil tenue le 27 janvier 2007, ainsi que des responsabilités supplémentaires confiées à la Mission aux termes de l'Accord de Djibouti.

58. La Commission a l'intention, dans les semaines à venir, d'engager une réflexion approfondie sur la situation en Somalie, pour faire le point sur les efforts entrepris à ce jour et évaluer le niveau d'appui reçu de la communauté internationale, afin d'identifier les mesures supplémentaires requises pour faire avancer le processus de paix et de réconciliation en Somalie. De toute évidence, une telle réflexion est nécessaire pour nous permettre de consolider les progrès accomplis et améliorer les perspectives de règlement du conflit qui déchire la Somalie depuis près de deux décennies maintenant.

59. Cette réflexion est également nécessaire pour susciter, auprès de tous les acteurs internationaux concernés et des différentes parties prenantes, une prise de conscience plus aiguë des enjeux d'une portée considérable et de l'ampleur des risques inhérents à l'évolution de la situation en Somalie. La tâche énorme consistant à mettre en place et à déployer l'AMISOM, tout en aidant la Somalie à se doter des structures sécuritaires et de maintien de l'ordre dont elle a besoin, est, à tous égards, une entreprise exceptionnelle au vu du manque de ressources et de l'environnement hostile qui prévaut sur le terrain. L'année 2010 devrait être activement mise à profit pour consolider les acquis enregistrés en 2009 et, de façon encore plus importante, développer une vision stratégique plus audacieuse pour promouvoir l'agenda de la paix, de la sécurité et de la réconciliation, avec l'appui de la communauté mondiale.